

Plan Local d'Urbanisme de GRIESBACH-AU-VAL

 **TOPOS**

Orientations d'aménagement et de programmation

Document approuvé par délibération du
conseil municipal le 24.09.2013

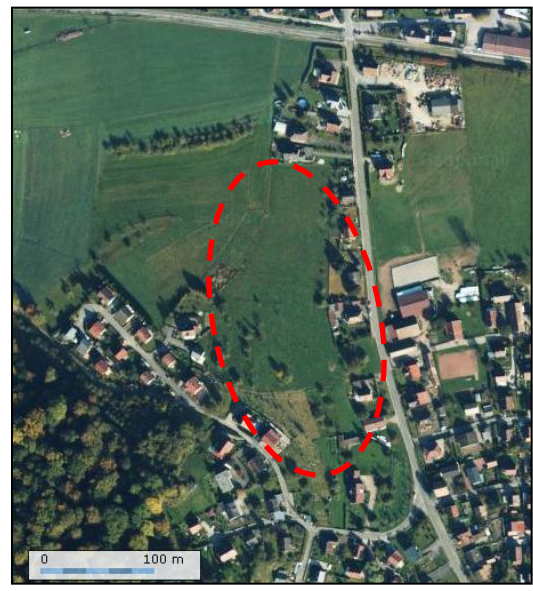
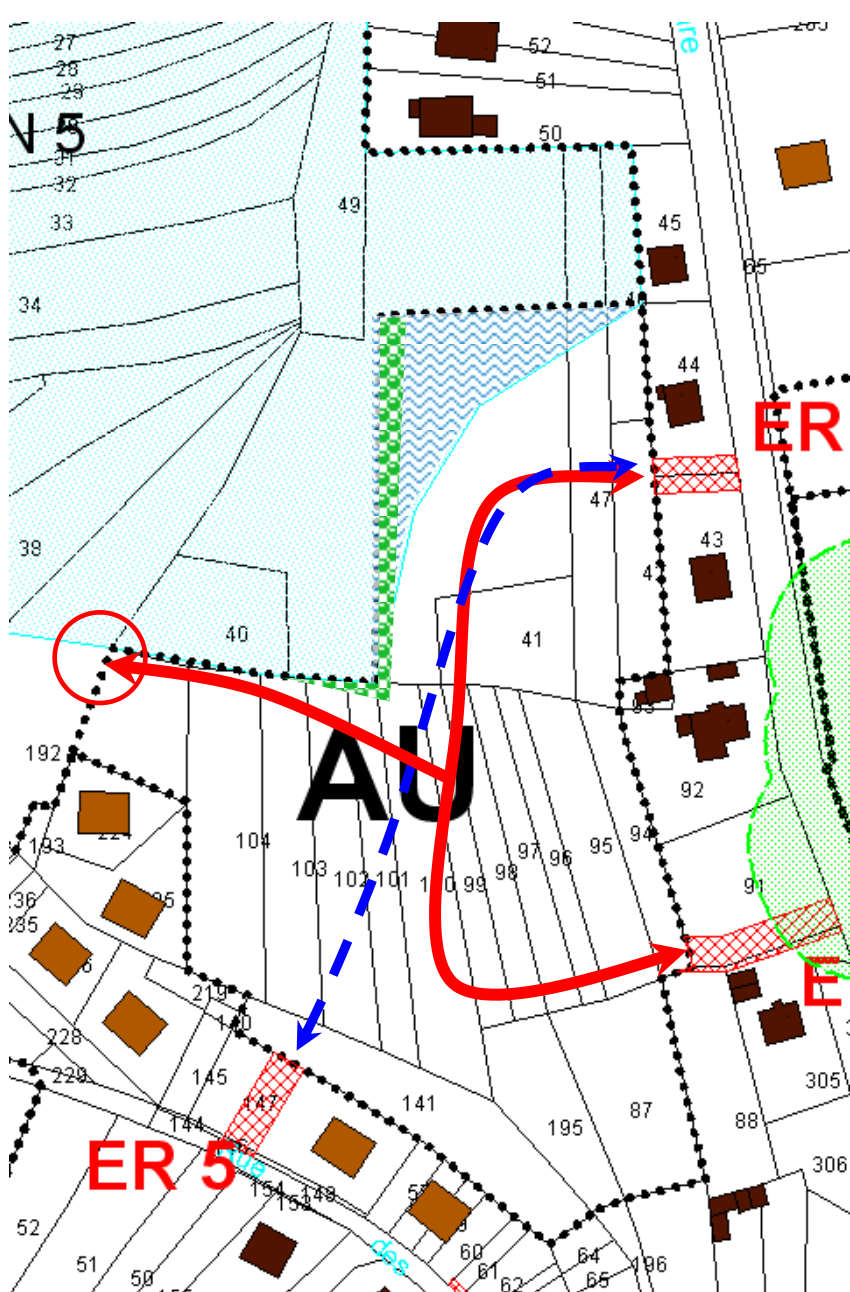
Le Maire

4, rue des Artisans
Z.A. du Sta de
67210 Bernardswiller
www.toposweb.com







une société
TOPOS
INGENIERIE



Papier recyclé



Légende :

-  Secteur concerné en photo-aérienne
-  Secteur réservé à la gestion des eaux pluviales, création d'espaces verts et jardins en arrière de parcelle – ne pas remblayer
-  Transition paysagère à créer à base d'essences locales fruitières ou mellifères
-  Accès à prévoir pour un développement futur
-  Liaisons routières à créer – emprise minimale de 8 mètres
-  Liaisons douce à créer permettant de rallier la gare

Principe d'aménagement :

Ce secteur est situé à proximité de la gare de Griesbach-au-Val. Il s'inscrit donc dans un objectif de limitation des déplacements et de réduction de la consommation des ressources naturelles. A ce titre, l'orientation d'aménagement et de programmation prévoit :

- La création de liaisons internes pour faciliter les déplacements et l'accès à la gare. Une liaison douce interne sera créée pour faciliter les liaisons logement / train. Elle empruntera ensuite la rue Principale qui pourra être aménagée.
- La mixité de l'habitat par la création d'un minimum de 20% d'habitat intermédiaire. Il paraît important de favoriser la densification d'un secteur situé à l'interface des infrastructures de transport en commun.
- De favoriser la création de places de stationnement non-closes directement accessibles depuis la rue pour limiter le stationnement sur l'emprise publique.
- La réalisation d'une transition paysagère sur la façade Ouest du secteur à base d'essences locales. Les arbres fruitiers détruits dans le cadre de l'aménagement de la zone devront être au moins compensés à nombre équivalent.
- L'implantation de dispositifs de gestion des eaux pluviales et d'espaces verts en priorité sur la partie Nord (point bas) afin de préserver ces espaces proches des écosystèmes humides du fond de vallée.